

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 16 décembre 2013 à 19h30, au bureau municipal, au 25 rue Des Loisirs.

Sont présents :
Alexandre Bergeron, conseiller
Dominique Poulin, conseiller
Colette Gagnon, conseillère
Diane Kirouac, conseillère
Mélanie Vogt, conseillère
Michel Ducharme, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Mme Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

Mot du maire

Le maire Monsieur Alain St-Pierre souhaite la bienvenue à tous. Souligne que cette rencontre du 16 décembre 2013 est la dernière séance du conseil pour l'année 2013. Il souhaite un joyeux temps des fêtes à tous et à toutes.

Monsieur St-Pierre avise les personnes présentes que les vœux de Noël sont envoyés par courrier à chaque famille de Saint-Albert.

Monsieur St-Pierre précise que la rencontre est enregistrée pour permettre une facilité lors de la rédaction écrite du procès-verbal.

2013-150 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que l'ordre du jour du 16 décembre 2013 soit adopté et que le varia demeure ouvert ;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2013-151 Adoption du procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2013

Proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 novembre 2013 soit adopté tel que rédigé ;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2013-152 Approbation des comptes pour la période du 12 novembre au 16 décembre 2013

Proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont une copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dits comptes à payer :

Registre des chèques #1926 à #2006 au montant de 102 317.03\$;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 16 décembre 2013.

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2013-153 **Avis de motion** est donnée par Madame Colette Gagnon, conseillère, que sera adopté à une séance ultérieure le projet de règlement numéro 2014-01 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Albert.

2013-154 **Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2013**

Attendu qu'un calendrier des séances du conseil municipal pour 2014 a été déposé aux élus comme suit :

Lundi le 13 janvier
Lundi le 3 février
Lundi le 3 mars
Lundi le 7 avril
Lundi le 5 mai
Lundi le 2 juin
Lundi le 7 juillet
Lundi le 25 août
Lundi le 15 septembre
Lundi le 6 octobre
Lundi le 3 novembre
Lundi le 1er décembre

Attendu que les séances continueront de débiter à 19h30 ;

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Que le conseil accepte ce calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2014 ;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2013-155 **Avis de motion** est donné par Madame Colette Gagnon, conseillère, que sera adopté à une séance ultérieure le projet de règlement numéro 2014-02 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2007-08 afin d'inclure dans la zone de mouvement de terrain une étude géotechnique afin de se conformer au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska.

2013-156 **Avis de motion** est donné par Madame Mélanie Vogt, conseillère, que sera adopté à une séance ultérieure le projet de règlement numéro 2014-03 relatif à la tarification pour les frais de location de la salle du pavillon du Général Maurice Baril.

2013-157 **Avis de motion** est donné par Madame Mélanie Vogt, conseillère, que sera adopté à une séance ultérieure le projet de règlement numéro 2013-05 édictant les différents taux de taxes pour l'année 2014.

2013-158 **Mandat avocat – dossier Chauvette et Houle**

Considérant que depuis plus de deux ans, la Municipalité de Saint-Albert requiert le nettoyage de la propriété de madame Nancy Chauvette et qu'il appert la propriétaire refuse et/ou néglige de se conformer aux demandes répétées de la Municipalité ;

Considérant que malgré l'ouverture de la Municipalité à permettre la reconstruction de ladite propriété sur dépôt des documents requis par la réglementation municipale, madame Chauvette refuse de se conformer à la réglementation et de fournir les documents requis pour l'émission du permis de construction ;

Considérant que la Municipalité requiert également l'enlèvement de débris et véhicules hors d'usage sur la propriété désignée au matricule 1192-88-0020 (Monsieur Daniel Houle) ;

Considérant que malgré plusieurs avis, le propriétaire des lieux n'effectue pas les travaux demandés ;

Considérant qu'il y a lieu d'instituer des procédures dans chacun de ces dossiers pour permettre la résolution de ceux-ci ;

Il est proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Et résolu à l'unanimité des conseillers ;

Que Me Josée Vendette soit mandatée par la municipalité afin d'instituer les procédures légales appropriées en pareilles circonstances dans chacun des dossiers ;

Que la municipalité acquittera les honoraires professionnels de Me Vendette suivant un taux horaire de 100 \$ / heure.

2013-159 **Demande de subvention au Ministère des Transports (MTQ) dossier no. 00020363-1-39085 (17)-2013-06-28-65**

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 19 000\$, conformément aux exigences du Ministère des Transport ;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité de St-Albert et que le dossier de vérification a été constitué ;

Que le conseil demande le paiement de 19 000\$ de cette subvention pour l'année 2013-2014 ;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2013-160

Ghislain Labbé 2078 Route 122 - Construction d'un garage 40 X 60

Attendu que Monsieur Ghislain Labbé a acquis la propriété du 2078, Route 122 de Monsieur André St-Hilaire ;

Attendu que Monsieur Labbé demande de bâtir un garage 40 X 60 totalisant une superficie de 2400 pieds carré ;

Attendu que le règlement permet la construction d'un garage d'une superficie de 1076 pieds carrés et permet également qu'il est possible d'avoir deux bâtiments de 1076 pieds carrés ;

Attendu que Monsieur Labbé a fait une demande de dérogation pour construire un garage de 40 X 50 le 7 décembre 2009 et que la municipalité avait donné droit à la demande ;

Attendu que Monsieur Labbé n'a pas donné suite à la demande du 7 décembre 2009 ;

Attendu que Monsieur Labbé lors de sa démarche pour construire un garage, la municipalité lui a demandé un plan implantation. Lors du dépôt dudit plan à l'inspecteur, Monsieur Labbé s'est rendu compte que lors de la transaction chez le notaire, qu'une bande de terrain a été oubliée ;

Attendu que pour corriger la situation et ne pas perdre la haie existante sur sa propriété, Monsieur Labbé demande une dérogation pour Monsieur St-Hilaire sur la façade de terrain de 7.32 mètres ;

Attendu que dans la zone AF, le règlement exige une façade de 50 mètres ;

Attendu que Monsieur St-Hilaire est favorable à cette démarche et que malgré que son terrain sera dérogoire de 7.32 mètres en façade, il conservera une superficie de 4000 mètres carrés pour respecter la bande riveraine tel que le règlement l'exige ;

Par conséquent, il est résolu à l'unanimité des conseillers de donner droit à la demande de dérogation de 7.32 mètres sur la façade du terrain de Monsieur St-Hilaire et d'autoriser la construction du garage de 40 X 60 de Monsieur Labbé. Considérant que ces demandes n'ont aucun effet d'entraînements négatifs sur le voisinage.

2013-161

Réserve des boues de 5000\$-budget 2014

Attendu que la Municipalité se réserve un montant de 5000\$ par année, pour un montant accumulé actuel de 25 000\$, pour la vidange éventuelle des boues de la station d'épuration des eaux de la Municipalité ;

Proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert réserve un montant de 5000\$ à verser à la réserve pour les boues pour l'année 2014 ;

Adopté à l'unanimité des conseillers ;

2013-162

Demande de commandite pour la Fondation En Coeur

Attendu que la Municipalité de St-Albert a reçu une demande de Catherine Boisvert et Philippe Harvey pour une commandite de la Salle du Pavillon du Général Maurice Baril ;

Attendu que Madame Boisvert et Monsieur Harvey loue la salle du Pavillon pour un souper bénéfice afin de ramasser des fonds pour la Fondation En Cœur ;

Attendu que le couple Boisvert-Harvey habite St-Albert ;

Attendu que la demande de commandite de la salle a été faite par écrit et présentée au conseil ;

Il est **adopté** à l'unanimité des conseillers

Que la salle du pavillon du Général Maurice Baril soit prêtée gratuitement pour ce souper bénéfice ;

Qu'aucune autre commandite ne sera fournie.

2013-163

Levée de la séance du 16 décembre 2013

Proposé par Mme Diane Kirouac, conseillère

Que la séance du 16 décembre 2013 soit levée à 20h00.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête, Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 16 décembre 2013 à 20h01, au bureau municipal au 25, rue des Loisirs.

Sont présents :
Colette Gagnon, conseillère
Mélanie Vogt, conseillère
Alexandre Bergeron, conseiller
Dominique Poulin, conseiller
Diane Kirouac, conseillère
Michel Ducharme, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.
La séance extraordinaire est ouverte à 20h01

2013-164 Adoption du budget 2014 de la Municipalité de Saint-Albert

Attendu que la Municipalité a préparé le budget 2014 et qu'une copie a été remise à chaque élu ;

Proposé par Mme Colette Gagnon, conseillère ;

Que les prévisions budgétaires 2014 soient adoptées ;

Que le montant des revenus et des dépenses prévues est de 1 373 700\$;

Que les résultats des différents taux de taxes seront les suivants :

Taxe foncière	0.00111\$
Incendie	0.00112\$
Voirie locale	0.00231\$
Service de Police	0.00085\$
Dette Pavillon	0.00016\$
Dette Gesterra	0.00016\$
Égouts, SQAE, Ass. eaux	0.00009\$

Total : **0.0058\$**

Égout frontal	1.3738\$
Égout superficie	0.0268\$
Égout village taux fixe	176.5000\$
Égout DMR taux fixe	302.2400\$
Usine taux fixe	121.7417\$

Ordure permanente/
saisonnaire 207.2500\$

Que le budget 2014 soit accepté, tel que déposé ;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2013-165 Adoption du règlement 2013-05 ayant pour objet de décréter les différents taux de taxes pour l'année 2014

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert a adopté son budget pour l'année 2014 qui prévoit des revenus aux moins égaux aux dépenses qui y figurent soient 1 373 700\$;

Attendu qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 12 novembre 2013 ;

À ces causes, **il est proposé par** Diane Kirouac, conseillère ;

Et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Albert ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Année fiscale

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2014.

Article 3 Taxe foncière générale

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la Municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,5800\$/100,00\$ d'évaluation.

Article 4 Transport et collecte - Élimination des déchets – traitements des matières recyclables et des matières putrescibles

Aux fins de financer le transport, la collecte et l'élimination des déchets ainsi que le traitement des matières recyclables et des matières putrescibles, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

207,25\$ par logement;
103,635\$ par chalet.

Article 5 Taux applicables aux règlements d'emprunt

Les taux applicables aux règlements d'emprunt énumérés ci-après, tels qu'établis par ces règlements, sont les suivants :

Règlement numéro 36-02-91 décrétant les travaux d'égout secteur
village : 176,50\$/unité
 1,3738\$/frontale
 0,0268\$/superficie

Règlement numéro 99-11-02 décrétant les travaux d'égout secteur
Domaine mon Repos : 302,24\$/unité

Article 6 Taux applicables pour l'assainissement des eaux usées.

Aux fins de financer le service d'assainissement des eaux usées, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable, un tarif de compensation pour chaque immeuble desservi par ce service :

121,7417/unité

Article 7 Nombre et dates des versements

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en quatre versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300.00\$.

La date ultime où peut être fait le versement des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le soixantième (60) jour où peut être fait le versement précédent.

Toutefois, le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à allonger le délai de paiement en fixant une autre date ultime où peut être fait le versement unique ou chacun des versements égaux.

Article 8 Paiement exigible

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

Article 9 Autres prescriptions

Les prescriptions des articles 7 et 8 s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la Municipalité, ainsi qu'aux suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation.

Article 10 Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 12%.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Les frais de perception sont de 15% du total dû lorsque les comptes ont à être perçus par un huissier ou un avocat.

Article 11 Frais d'administration

Des frais d'administration de 20,00\$ sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la Municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

Article 12 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Albert, le 16 décembre 2013.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête, directrice générale &

Secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : 12 novembre 2013

ADOPTION : 16 décembre 2013

PUBLICATION : 17 décembre 2013

2013-166

Levée de la séance extraordinaire du 16 décembre 2013

Proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que la séance extraordinaire du 16 décembre 2013 soit levée à 20h10.

Alain St-Pierre,
Maire

Suzanne Crête,
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière